



Procès Verbal

du Conseil Municipal du 03 avril 2024 en mairie

Le 04 avril 2024, sous la présidence de Monsieur CHERBLANC Jean-Bernard, Maire, le conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni.

Étaient Présents : Monsieur Jean-Bernard CHERBLANC, Madame Maria CHEMARIN, Monsieur Jean-Luc BASTION, Monsieur Christophe BURLET, Madame Magali ER RAFIQI, Madame LEFLON Dominique, Monsieur EUGENE François, Monsieur BADOIL Daniel, Monsieur VATTLET Thierry, Madame CHENAILLES Sandrine, Monsieur MICHEL Sébastien, Monsieur JASNOWSKI Renaud, Madame MABON Céline.

Absents excusés : Madame LOMBARDO Carine (pouvoir), Madame CABAUSSEL Virginie (pouvoir), Monsieur VATTLET Thierry.

QUORUM : la majorité sera à 8 membres présents

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 06/03/2024
- Délibération : Approbation et vote du Compte Administratif 2023
- Délibération : Approbation du Compte de Gestion 2023
- Délibération : Affectation du résultat 2023 du budget principal
- Délibération : Vote du taux des impôts directs locaux pour l'année 2024
- Délibération : Vote du Budget Primitif 2024
- Délibération : Délibération : suppression et création d'emploi permanent
- Délibération : Modification de la délibération du 03/01/2022 sur l'organisation du temps de travail
- Délibération : Autorisation du Maire à signer un avenant à la convention pour demander le versement du bonus EGAlim.
- Délibération : Vente des panneaux APICité à la Commune de Brussieu
- Délibération : Demande de subvention départementale au titre des Appels à projets Territoriaux 2024.
- Rapport des commissions
- Questions diverses



Le compte rendu de la réunion du 06/03/2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

→ APPROBATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Monsieur le Maire présente le compte de gestion à l'Assemblée puis, Madame Dominique LEFLON, doyenne de l'Assemblée, présente le compte administratif 2023 qui fait apparaître

un excédent de clôture de 232 594.95 €, se décomposant comme suit :

- Excédent de fonctionnement : 103 898.23 €
- Déficit d'investissement : 128 696.72 €

Madame LEFLON déclare le compte administratif conforme au compte de gestion tenu par la perception et demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal qui a ainsi constaté la stricte concordance des deux documents (compte

administratif et compte de gestion) approuve le compte de gestion 2023 à l'unanimité des membres présents.

Puis Monsieur le Maire sort de la salle et l'Assemblée délibérante vote le compte administratif 2023 à l'unanimité des membres présents.

→ AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement 2023, soit 103 898.23€ en Recettes d'Investissement, au compte 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour 103 898.23 € et en Recettes de Fonctionnement au compte 002 « excédent antérieur reporté du fonctionnement » pour 0 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

→ VOTE DU TAUX DES IMPÔTS DIRECTS LOCAUX POUR L'ANNÉE 2024

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Il rappelle le contexte économique actuel avec l'augmentation des charges de fonctionnement en lien avec l'inflation conduisant à une nouvelle proposition.

Il rappelle les taux pour 2023 et propose de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 comme suit :

- Taxe Foncier bâti : 26.78 %
- Taxe Foncier non bâti : 34 %

Et il propose la THRS et autres au taux de 14.38 %

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux d'impôts locaux présentés par Monsieur le Maire pour l'année 2024.

→ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024

Madame Dominique LEFLON présente les restes à réaliser 2023 :

- Dépenses d'investissement : 51 539.20 €
- Recettes d'investissement : 0 €

Elle demande au Conseil Municipal de les approuver et de les intégrer au budget primitif 2024.

Monsieur le Maire et Mr François EUGENE présentent ensuite en détail à l'Assemblée le budget primitif 2024 qui s'équilibre ainsi :

- Section de fonctionnement : 986 693.51 €
- Section d'investissement : 487 334.31 €

L'Assemblée vote le budget primitif 2024 à l'unanimité des membres présents.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

→ SUPPRESSION ET CRÉATION D'UN POSTE PERMANENT DE SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE MAIRIE

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Considérant le départ en retraite de la Directrice Générale des Services et à son remplacement, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de transformer le poste permanent d'attaché à temps complet en un emploi permanent de Secrétaire Général de mairie relevant du cadre d'emplois des Attachés territoriaux - catégorie A, à temps non complet de 32 heures.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

→ ORGANISATION TEMPS DE TRAVAIL SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE MAIRIE

Suite à la suppression et à la création d'un emploi permanent au poste de Secrétaire Générale de Mairie il y a lieu de déterminer le cycle de travail de l'Agent responsable des services.

Cet agent sera annualisé à 32h/semaine.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

→ APPROBATION DE L'AVENANT EGALIM À LA CONVENTION TRIENNALE DU DISPOSITIF TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES

La collectivité doit être inscrite dans la démarche EGALim (Loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et une alimentation saine et durable) et respecter les engagements relatifs au secteur de la restauration collective sur toute la durée de l'avenant pour tout ce qui concerne le secteur de la restauration collective afin de pouvoir bénéficier d'une bonification de 1€ par repas qui s'ajoute à l'aide financière de 3€ par repas servi au tarif maximal d'1€.

Rappel : La municipalité a mis en place depuis plusieurs années le dispositif «Cantine à 1 € » (tarification sociale des cantines scolaires) dont peuvent bénéficier les enfants des familles dont le quotient familial est inférieur à 800€.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

→ VENTE D'UN LOT DE PANNEAUX API CITÉ 1 ABEILLE À LA COMMUNE DE BRUSSIEU

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune de COURZIEU a obtenu 2 abeilles au label API Cité et a en sa possession un lot de panneaux « 1 abeille » sans usage.

Il propose de vendre ce lot de panneaux APICité 1 abeille à la commune de Brussieu qui en a exprimé le besoin au prix de 225€ HT.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

→ SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DÉPARTEMENTALE AU TITRE DES APPELS À PROJETS TERRITORIAUX ANNÉE 2024.

Monsieur le Maire re présente à l'assemblée le projet de requalification du centre-bourg phase 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve cette opération et autorise Mr Le Maire à solliciter une subvention la plus importante possible auprès du département du Rhône au titre des Appels à projets Territoriaux 2024.

RAPPORT DES COMMISSIONS COMMUNALES

COMMISSION SCOLAIRE

→ Conseil d'Ecole des 3 Collines s'est déroulé le 26 mars.
L'effectif est estimé à 86 élèves pour la rentrée prochaine avec un effectif important en Grande Section.

Avec l'USEP, Les classes de GS/CP et CE1/CE2 vont faire une rencontre « randonnée » et les PS/MS une rencontre athlétisme

Les classes de PS/MS et GS/CP vont bénéficier d'une animation sur les Environnements Naturels Sensibles par le biais de la CCPA.

La classe de CE1 CE2 va participer en mai et juin à un projet vélo avec la CCML

L'Ecole participe à un projet artistique (GAPP) avec plusieurs écoles pour les classes de CM.

Une exposition des réalisations de tous les enfants aura lieu les 25 et 26 mai à Ancy, avec un vernissage le **24 Mai**.

La Fête du Printemps s'est déroulée le 13 Marsau matin à Brussieu. Ce moment ainsi que le repas qui a suivi ont été très appréciés.

Les élèves de CE1/CE2 sont partis en classe de neige, tout s'est bien déroulé.

Une animation médiévale s'est déroulée à l'école pour les GS/CP

L'école a été désignée pour participer à une évaluation d'école durant l'année 2024/2025 à laquelle toute la communauté scolaire est associée.

L'Ecole réfléchit à un éventuel projet innovant dans le cadre du projet NEFLE « Notre Ecole Faisons La Ensemble »

→ ECOLE DE COURZIEU :

Des dérogations scolaires ont été demandées par plusieurs familles. 2 de ces demandes ont été refusées.

COMMISSION SOCIALE

→ PROJET « BIP POP »

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'une plateforme qui permettra de mettre en relation de façon très simple et rapide des personnes (isolées ou rencontrant des difficultés) ayant besoin d'un petit service et des bénévoles pouvant le leur apporter.

Un standard téléphonique tenu par la CCPA sera mis en place pour réceptionner les demandes puis une mise en relation sera faite avec des bénévoles qui souhaiteraient intervenir ponctuellement et pour des tâches précises (petit bricolage, visite de convivialité, balades, aides diverses...).

Ce dispositif est animé et financé à titre expérimental par la Communauté de Commune du Pays de l'Arbresle à l'échelle de notre bassin de vie local qui regroupe Courzieu – Bessenay – Bibost – St Julien sur Bibost et Chevinay.

Des précisions seront apportées prochainement. Ce projet prévoit d'être opérationnel à l'automne.

BIBLIOTHEQUE

→ « UN MOUTON DANS LE CIEL » : le spectacle organisé cette année aura lieu le 25 Avril

Spectacle : "Sillons" de la Compagnie Zeif

Âge : de 3 mois à 3 ans

Date : le **jeudi 25 avril à 9h30 et 11h** (durée 30 min)

Lieu : salle Louis Besson

COMMISSION TOURISME

ET PATRIMOINE

- LES GNOLUS : La cache pour la rando des Gnolus est remise en état et le circuit est de nouveau opérationnel.
- PROJET DE CHANTIER PARTICIPATIF POUR CRÉER UN ENSEMBLE FOUR-A-PAIN / BARBECUE
Plusieurs personnes sont partantes.
Une réunion de lancement est prévue le **13 Avril** à **9h00** en Mairie. C'est ouvert à tous, venez si vous souhaitez donner un coup de main. Bonne ambiance garantie.

COMMISSION VOIRIE

- Les plantations de bulbes d'été ont été réalisées. Les dernières jardinières ont été déposées près de l'Eglise.
Les panneaux API Cité 2 abeilles voient le jour aux entrées du village.

COMMISSION BÂTIMENT

- MAISON DELORME
Les travaux sont en cours afin de louer l'appartement le plus rapidement possible
- MAISON « DUMAS »
Une personne souhaite acquérir ce bâtiment en mauvais état. Le conseil émet un avis favorable à cette demande. Une délibération devra être prise lors du prochain conseil municipal.

COMMISSION JEUNESSE

- Le Conseil Municipal des Enfants a été élu vendredi matin 22 Mars en Mairie.

Les enfants élus sont :

- Begsa Der-Loughian Sara
- Cabaussel Méline
- Chantelot Axel
- Coiro Kais
- Giordana Léa
- Kanounnikoff Lilou
- Lardellier Marion
- Mastrovalerio Gabrielle
- Menut Jade,

Félicitations à eux.

Leur programme est riche et intéressant : mettre en place une statue de Fraise, un parking pour moto, des activités pour les vacances, un jardin pédagogique pour les insectes, une balade pour ramasser les déchets, un jardin potager pour la cantine, acheter plus de livres pour les 8-12 ans à la bibliothèque, retransmettre les JO sur écran géant...

Nous leurs souhaitons un bon mandat.

DELEGATIONS EXTERIEURES

- SYDER : A ce jour, de grosses difficultés pour réparer les lampadaires et d'autres problèmes électriques. Le Syndicat est pressé notamment par les délégués communaux de remettre tout cela en état dans les plus brefs délais.

Fin de séance à 22h50

Prochain conseil Municipal :
le mercredi 15 mai 2024 à 20h

Le Maire
Jean-Bernard CHERBLANC



Maire de séance